

Communiqué de presse  
8 Novembre 2011

## Précisions concernant l'augmentation de capital envisagée.

Videofutur annonce avoir reçu des engagements d'actionnaires de souscrire à titre irréductible et réductible à l'augmentation de capital envisagée et soumise au vote de l'assemblée.

En effet, Mousseville, Moussetrap, Moussedune et Moussescale, actionnaires de la Société, se sont engagées, chacune selon des montants précisés, à souscrire des ABSA jusqu'à un montant cumulé de 1.500.000 euros, prime d'émission incluse, par exercice de la totalité de leurs droits à titre irréductible (étant précisé que ces entités détiennent en cumul 4,04% du capital de la société) et par souscription à titre réductible pour le complément.

Dans ce contexte, la société J2H s'engage à souscrire à hauteur de 1 500.000 euros<sup>1</sup>, prime d'émission incluse, par exercice de la totalité de ses droits à titre irréductible (étant précisé que J2H détient 38,2% du capital de la société) et par souscription à titre réductible pour le complément afin que l'opération soit garantie à 100%, et a signalé qu'elle renonçait à conditionner cet engagement à une demande de dérogation de franchissement du seuil de 50% à l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF"). En effet, compte tenu des autres engagements de souscription reçus, cette demande devient sans objet.

La Société rappelle que, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée le 14 novembre 2011 des autorisations nécessaires, elle entend procéder dans les meilleurs délais à l'émission d'actions à bons de souscription d'actions (« ABSA ») pour un montant d'environ 3.000.000 euros, prime d'émission incluse, à un prix de souscription supérieur ou égal à 0,09 euro<sup>2</sup>.

Une ABSA est composée d'une action ordinaire identique aux actions (regroupées) existantes et d'un bon de souscription d'actions (« BSA ») librement cessible et admis aux négociations sur le marché Alternext de NYSE Euronext. Chaque BSA permettra de souscrire à une nouvelle action ordinaire au même prix que celui qui sera retenu pour l'ABSA.

Le montant maximum de l'augmentation de capital résultant de l'exercice de l'intégralité des BSA serait donc également d'un montant proche de 3.000.000 euros.

Outre les autorisations de l'Assemblée Générale précitée, les opérations envisagées restent soumises à l'obtention du visa de l'AMF sur le prospectus requis par la réglementation boursière.

L'ensemble des documents devant être communiqués à l'assemblée générale du 14 novembre 2011 sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société ou transmis sur simple demande adressée à **CACEIS Corporate trust – Service Assemblée Générale – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9**.

Site Internet : [www.videofutur.fr](http://www.videofutur.fr)  
Cotation sur Alternext – ALVOD - ISIN : FR0010841189

### Contact

Mathilde Colas, Responsable de la communication : Tel. 01.78.94.65.15 - [mco@videofutur.com](mailto:mco@videofutur.com) ou [investisseur@videofutur.com](mailto:investisseur@videofutur.com)

---

<sup>1</sup> Souscription par compensation d'avances en compte courant d'actionnaires d'un montant en principal de 1.500.000 € (versée intégralement à ce jour), dans le cadre d'une convention conclue en octobre 2011.

<sup>2</sup> Valeur correspondant au pair comptable de l'action de la Société, après réduction de la valeur nominale des actions résultant de la réduction de capital motivée par des pertes soumise au vote de l'assemblée générale extraordinaire du 14 novembre 2011 (4<sup>ème</sup> résolution)

# videofutur

## **À propos de Videofutur Entertainment Group**

Videofutur Entertainment Group ambitionne d'être un acteur indépendant majeur de la distribution de contenus vidéo payants en mode *anytime anywhere* (quand je veux, où je veux).

Videofutur offre aux consommateurs un très riche catalogue de 20,000 titres en formats DVD et VOD. Ses formules tarifaires attractives et sans engagement permettent aux consommateurs d'accéder à toutes les nouveautés plusieurs mois avant leur première diffusion TV. Les offres du Groupe sont relayées sur internet ([videofutur.fr](http://videofutur.fr)), à travers un réseau de magasins en succursale et en franchise et sur des équipements d'électronique grand public connectés à Internet.